

ARÈS CONSEIL

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le déroulement du bilan de compétences est donné à titre indicatif et sera adapté en fonction de chaque bénéficiaire.

Phase préliminaire (1 séance)

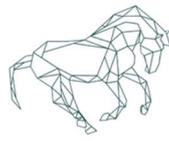
- Confirmation de l'engagement dans la démarche
- Analyse partagée de la situation (professionnelle et personnelle), et analyse du besoin
- Co-construction du programme et du planning en fonction des objectifs et des disponibilités du bénéficiaire
- Présentation des méthodes et des outils mis en œuvre

→ Modalité d'évaluation : Convention coconstruite

Phase d'investigation (2 à 5 séances)

- Échange autour du parcours de vie : professionnel et extraprofessionnel
- Recueil et échange autour des premières hypothèses de projets professionnels et des démarches effectuées
- Investigations sur la personnalité, les aptitudes, les motivations, les valeurs, les intérêts, les aspirations
- Identification des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir être
- Exploration, découverte des métiers, étude des perspectives d'emploi et des conditions de travail
- Recueil des éléments de l'expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Définition et construction du projet professionnel et des projets alternatifs

→ Modalité d'évaluation : Documents de restitution intermédiaires



ARÈS CONSEIL

Phase de conclusion (1 à 3 séances)

- Mise en évidence des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du (des) projet(s)
- Établissement d'un plan d'action
- Point sur l'avancement du projet, les démarches, les difficultés rencontrées

→ **Modalité d'évaluation : Remise d'un document de synthèse**

→ **Entretien de suivi (dans les 6 mois)**